L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 12 FÉVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Lartigue & Mandoz—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale. 12 fév—1f

A. B. Philips, notaire, 5 Caml. Place, peut prêter sur hypothèque de $600 à $60,000. 29 déc—6m

PERDU.

PERDU—A l'Opéra, ou de l'Opéra à l'Encouragine Teutonne, vendredi soir, une broche diamants et perles. Une récompense libérale sera payée à qui la remettra à la Pharmacie Américaine, 225 Canal, encoignure Bassin. 12 fév—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'Abeille. 20déc—

DEMANDES.

UN jeune homme désirerait prendre ses repas de soir (6 heures et demie) dans une famille honorable. Pas de boarding house. G. H., Bureau du journal. 12fév—1f

ON demande un petit capital de $600 pouvant produire $150 par mois—capital non exposé : preuve offerte. Ecrire à A. LEXIS, Post Office, City. 11 fév—4f

ON demande une femme respectable pour s'occuper d'une vieille dame. Il faut qu'elle aime l'agriculture. Appointements $20 par mois. Références demandées. S'adresser de 11 à 2 heures, 594 avenue St-Charles. 5 fév—

A LOUER.

A LOUER—Bon emplacement pour grocerie, avec installations, coin St Philippe et Villere. Adresser au No 202 rue Nord Remparts. 12 fév—7f

A LOUER—Une résidence, 16 N. Remparts S'adresser 207 rue du Canal. 9fév—1sem

A LOUER—La maison No 97 1/2 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. F. BOECHER, 1 South Remparts. 11fév—2 sem

A VENDRE—De suite, pour cause de santé, un restaurant français. Excellentes affaires. Ecrire P. L., au bureau de l'Abeille. 11fév—1 sem

A VENDRE, pour cause de l'absence du propriétaire, un magasin à Mandeville, un bon emplacement pour affaires avec résidence, écurie et dépendances. Cette propriété sera vendue à bon marché. S'adresser F. J. Lecha, 140 rue Poydras. 9 fév—1f

A VENDRE à bon marché, environ 20 mules et 8 jeunes mareuxx, tous croisés de Holstein étalon tarreau Holstein enregistré Daniel Boone. Les génisses et les taureaux sont de 8 à 24 mois. Ces derniers aussi d'autres vaches et génisses. S'adresser au pâturage de G. E. Villeré à environ 3 milles au dessus de Carrollton, Ligne de Bayou St. John, G. A. Lanaux, 77 rue Decatur, Nouvelle-Orléans. 9 fév—7f

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 80 sur 120 pieds, dans la ville d'Algiers Springs 2 1/2 milles de la Nouvelle-Orléans sur chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs. Ses créanciers—No 22,920—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm. C. Ahern soit et est par le présent accepté par la Cour en bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire en cette ville, le jeudi, 16 mars dans 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 février, 1888.
Signé : W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11,18,25—mars 3,10

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul L. Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Terry Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 jan—27 fév 11 27

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—Louis Braun vs. ses créanciers.—No 23 249—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétionnaire, Louis Braun, soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous notaire en cette ville, le lundi, 19me jour de mars 1888, à 11 heures a.m. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Richard Lyons Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 février, 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier. 9 fév—9 29—mars 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Brieda vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Brieda, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau No 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. a. m. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. G. Gaudin, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
J. 1 jan—30 jan 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George H. Baisley vs ses créanciers—No. 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition assermentée de la Louisiana National Bank, au créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers dans cette affaire soit convoquée parlevant N. H. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de février 1888, à 11 heures A. M. dans le but d'être un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé : W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,024—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour en bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire en cette ville, le jeudi, 16 mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 février, 1888.
Signé : W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11,18,25—mars 3,10

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul L. Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Terry Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 jan—27 fév 11 27

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—Louis Braun vs. ses créanciers.—No 23 249—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétionnaire, Louis Braun, soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous notaire en cette ville, le lundi, 19me jour de mars 1888, à 11 heures a.m. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Richard Lyons Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 février, 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 fév—9 29—mars 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Brieda vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Brieda, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau No 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. a. m. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. G. Gaudin, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
J. 1 jan—30 jan 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George H. Baisley vs ses créanciers—No. 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition assermentée de la Louisiana National Bank, au créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers dans cette affaire soit convoquée parlevant N. H. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de février 1888, à 11 heures A. M. dans le but d'être un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé : W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,024—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour en bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire en cette ville, le jeudi, 16 mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 février, 1888.
Signé : W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11,18,25—mars 3,10

ATTRAIT SANS PRECEDENT! PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE. L.S.L. GROS LOT: $300,000

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MARS 1888.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels qui lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Trentième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1887 :	
Sur les risques d'incendie	$540,260 84
Sur les risques de rivière	39,003 37
Sur les risques de mer	49,714 07
	$629,008 28
A ajouter : Primes non acquises en 1886	100,539 42
	$729,547 70
A ajouter : Intérêts et profits et pertes	30,075 96
	$759,623 66
A déduire : Pertes sur les risques d'incendie	$344,012 04
Pertes sur les risques de mer	28,988 52
Pertes sur les risques de rivière	35,092 86
	$408,933 42
Taxes	7,354 74
Primes remboursées	107,200 32
Commissions	84,463 99
Réassurances	27,421 43
Loyer	2,100 00
Bureau : Gages des employés, corps de sauveteur, appointements, salaires et autres dépenses	43,753 55
	$683,227 45
A déduire : Dividende semi-annuel de 50 0/0 payé en juillet 1887	12,500 00
	$670,727 45
Réservé pour pertes non ajustées	$3,741 81
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887	7,847 07
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	14,703 47
Réservé pour primes non acquises pendant 188	20,468 44
	$46,800 79
La Compagnie possède l'ACTIF suivant :	
Capital et billets d'actions	$4,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèques	148,905 79
Billets à ordre	4,877 98
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
Primes en voie de collection	42,987 93
Meubles de bureau et installations	4,448 53
	$295,112 22
PASSIF.	
Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,741 81
Intérêt et dividendes	28,910 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie d'Assurance de Hope.

J. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, formant un total de QUINZE POUR CENT par an.

J. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GOLDSCHEIDER, H. H. RIKERHORST, CHAS. HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, R. KILLERMAN, J. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHWARZ, J. B. HEWLETT, OTTO THOMAN, GEO. ZETZMANN.

24 janv—Mardi—1m

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

Bureaux : No 83 rue du Camp.

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887 :

Primes sur les risques d'incendie	$87,714 05
" " risques de rivières	728 45
" " risques maritimes	855 20
	$89,297 70
A ajouter : primes non acquises pendant 1886	$22,950 82
A ajouter : sauvetage et profits et pertes	11,195 76
	$24,146 58
	$123,444 28
A déduire : Pertes d'incendie	$40,276 72
Pertes de rivières	179 40
Pertes maritimes	441 80
Commissions	4,213 40
Réassurances	8,085 93
Primes remboursées	3,448 57
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc., moins escompte et intérêt	17,277 67
	77,143 49
	$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées	$3,741 81
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887	7,847 07
Intérêt et dividendes déclarés ce jour	14,703 47
Réservé pour primes non acquises pendant 188	20,468 44
	$46,800 79
La Compagnie possède l'ACTIF suivant :	
Capital et billets d'actions	$4,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèques	148,905 79
Billets à ordre	4,877 98
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
Primes en voie de collection	42,987 93
Meubles de bureau et installations	4,448 53
	$295,112 22
PASSIF.	
Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,741 81
Intérêt et dividendes	28,910 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

J. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, formant un total de QUINZE POUR CENT par an.

J. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GOLDSCHEIDER, H. H. RIKERHORST, CHAS. HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, R. KILLERMAN, J. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHWARZ, J. B. HEWLETT, OTTO THOMAN, GEO. ZETZMANN.

24 janv—Mardi—1m

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels qui lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Louis C. Jacob, Veuve François Montes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix de l'îlet vingt-six et mesurant au pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix neuf pieds, entre lignes parallèles, acquis par la défenderesse de Louis Imbolt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
28jan—28—fév 4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kate F. M. Journeau vs. Leo Blessing

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,829—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y attachés comme il l'a été acquis par le défendeur de Pierre Bussu, par acte de Pierre Bussu, notaire, le 21 février 1887, mesurant dix pieds de façade rue Newton sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles, et quatre lignes de la ligne séparative des acquises par la dite venderesse par acte passé pardevant Frank Ferrier, le 24 février 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un filet de terre situé sur Bourbon, par Mary Annonciation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,941—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la Rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y attachés comme il l'a été acquis par le défendeur de Pierre Bussu, par acte de Pierre Bussu, notaire, le 21 février 1887, mesurant vingt-quatre pieds de façade sur Bourbon, entre lignes parallèles, et quatorze pieds neuf pouces et cinq lignes de la ligne séparative des acquises par la dite venderesse par acte passé pardevant Frank Ferrier, le 24 février 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
17jan—17,24,31—fév 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guillaume Mettlen vs. Toby Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,938—Division C. Ayant reçu un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet borné par les rues Congress et Tonti, mesurant vingt quatre pieds de façade sur Congress sur une profondeur de cent vingt quatre pieds, et mesurant vingt-six dans la ligne de l'étude de Joseph Lafitte, notaire, et Albert Bell, conformément à un acte passé pardevant Henry E. Kidder, notaire, le 20 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17jan—17,24,31—fév 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Magnard vs. Antoine Bonnud.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,953—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix de l'îlet vingt-six et mesurant au pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix neuf pieds, entre lignes parallèles, acquis par la défenderesse de Louis Imbolt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un filet de terre situé sur Bourbon par Mary Annonciation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,829—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la Rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, actuellement portant le numéro quarante-quatre sur l'Faubourg Annonciation et quatorze pieds de façade sur la rue Hardy, et deux cent quatre-vingt treize pieds de façade sur la rue Richard, deux pieds neuf pouces de façade à la rue Constance et deux pieds de façade à la rue Felicity, ayant une profondeur de cent quarante-sept pieds de façade et de la ligne séparative de la rue Edmond et Hardy, comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau de terre étant divisé par une lettre "D" sur un plan dressé par Nymegeer le 24 janvier 1854 et déposé au bureau de John Kruttschnitt, mesurant une partie de l'ancien lot de terre, sous le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond et cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Greene et formes l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Stutevant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan | 24 31—fév 7 15 21 28

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1854 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN AGENT...$400,000
A ayé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN.....Président
J. N. OGLESBY.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire
Directeurs :
Joseph Rowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Santell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolson,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gist,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.
Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10jui 87 —1an

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.
Proclamation de Warwick, Comte Maréchal de l'Empire.
A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut :
Attendu que le Jour de la Fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain REX approche, et en l'honneur du grand événement de l'arrivée prochaine de Sa Majesté, tous les sujets sont requis de déployer les étendards ornés à leurs maisons et autres places, à partir du
LUNDI, 16 JANVIER 1888,
en témoignage de leur joie et de l'heureux retour de Sa Majesté, et qu'ils conservent les drapeaux arborés jusqu'après le Mardi-Gras, 14 février 1888.
DIEU SAUVE LE ROI.
WARWICK,
Comte Maréchal de l'Empire.
Officiel :
EBY, Septième Secrétaire.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1888, et 101ème année du règne de Sa Majesté. 15 jan.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, insérés dans sa charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dès-lors vous donc des contrefaçons et des pièces mensongères.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000..... 100,000
1 Lot de... 50,000..... 50,000
1 Lot de... 25,000..... 25,000
2 Lots de... 10,000..... 20,000
5 Lots de... 5,000..... 25,000
25 Lots de... 1,000..... 25,000
100 Lots de... 500..... 50,000
200 Lots de... 300..... 60,000
500 Lots de... 200..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION :
100 Lots de $500, soit.....$50,000
100 Lots de $300, ... 30,000
100 Lots de $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
1,000 Lots de $100, soit.....$100,000
1,000 Lots de $100, ... 100,000
3,126 Lots se montant à....$1,055,000
Pour les Clubs on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture doit être distincte et la Signature lisible. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce